

Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du jeudi 24 avril 2014

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

PRESENTS :

MM. Laurent DEPAGNE, Ahmed RAHEM, Patrick HENRARD, Julien DUSART, Mme Corinne ANASSE, M. José MARTINEZ, Mmes Rachida BENNAR, Agnès LACOSTE, MM. Jean-Claude SOYEZ, André GOSTEAU, Gérard RENARD, Madame Arlette DORDAIN, Monsieur Jean-Pierre FLORENT, Mmes, Thérèse LICCIARDONE, Anne-Marie CORBET, Mmes Habiba BENNOUI, Anne DUHEM, Denise LEVAN, Monsieur Laurent JEANNAS, Madame Clorinda COSTANTINI, Monsieur David VAN CEULEBROECK, Mme Frédérique FONTAINE, MM. Ludwig LOTTEAU, Emmanuel PETELOT, Philippe PEREK, Madame Noémie DUJARDIN.

Avaient donné procuration :

Madame Anne Gozé à monsieur Laurent Depagne
Monsieur Frédéric Deschamps à monsieur Ahmed Rahem
Madame Edith Godin à monsieur Emmanuel Petelot

EXCUSÉE : néant

ABSENTS : néant

DECEDE : Néant

Date de la convocation : 18 avril 2014

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 25 voix, deux abstentions (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot) a désigné madame Anne-Marie Corbet en qualité de secrétaire de séance. Madame Noémie Dujardin a recueilli 2 voix (monsieur Philippe Perek et madame Noémie Dujardin).

2) Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 18 avril 2014

Monsieur Philippe Perek au nom du groupe Aulnoy Enfin Pour Tous a déclaré ne pas avoir reçu le procès-verbal.

Monsieur le Maire lui a répondu qu'en raison des réunions de conseil municipal très rapprochées, il n'avait pu être rédigé et envoyé. En revanche, comme le prévoit la réglementation, il sera affiché dans les huit jours et sera soumis à l'approbation du conseil municipal au cours de la prochaine séance.

3) Service extérieur des pompes funèbres – Vote du budget de l'exercice 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2014 relatif au service extérieur des pompes funèbres. Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 5 894,72 €.

4) Budget Primitif de l'exercice 2014

4.1. Vote du budget

Cette année encore, dans un souci de transparence et de lisibilité, le budget a été présenté au conseil municipal sous forme de graphiques projetés sur écran.

Cette technique facilite la traduction des complexités budgétaires.

Monsieur Ahmed Rahem, premier adjoint délégué aux finances a présenté le budget en apportant les explications suivantes :

Comme chaque année les dotations de l'Etat ont été notifiées très tardivement, elles n'étaient pas toutes connues au moment de l'impression de ce budget. Cette année encore, par conséquent ceci a nécessité un gros travail dans la pression pour les services et en particulier pour la directrice générale des services, Mme BACCOUT. Je les remercie tous vivement.

Les objectifs que nous nous étions fixés au cours du DOB sont repris dans le budget qui est soumis à votre approbation. En matière de recettes, les dotations en provenance de l'état subissent une baisse de près de 70 000€ par rapport à 2013 (DGF et dotation de compensation).

Nous poursuivons la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par conséquent la politique d'économies commencée il y a plusieurs années. Il nous faut poursuivre afin d'éviter d'obérer notre capacité d'autofinancement et de trop réduire nos investissements.

Le budget 2014 d'un montant global de 18 370 428 € (y compris les opérations d'ordre et les crédits reportés, peut-être caractérisé en quelques lignes :

- **c'est un budget qui prend en compte l'intégralité des recettes et des dépenses estimées au plus juste, sans omission, en tenant compte des majorations prévisibles des charges et en restant très prudents dans l'estimation des recettes.**

- un budget tourné vers l'avenir par la volonté réaffirmée de poursuivre la modernisation des services afin d'améliorer le service rendu à la population tout en veillant à réduire les coûts de fonctionnement.
- un budget qui prend en compte les besoins des Aulnésiens dans tous les domaines. Comme les années précédentes il permet de poursuivre notre soutien en direction de la jeunesse (en permettant notamment d'offrir un séjour en Espagne à moindre prix), des familles, des seniors et des associations malgré un budget rigoureux.
- un budget maîtrisé qui ne prévoit pas, pour la cinquième année consécutive, d'augmentation du taux des impôts locaux comme annoncé lors du DOB. Une annuité de la dette qui continue de baisser tout en permettant de recourir à un emprunt nouveau pour la réhabilitation des écoles. Un budget qui nous permet de poursuivre notre politique d'investissement.

4.1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget équilibré à **11 599 311,41 €**. Il tient compte du report du résultat de l'exercice 2013 en recettes : **4 248 872,41 €** et d'opérations d'ordre de **30 000 €**. En dépenses il tient compte d'opérations d'ordre d'un montant de **4 480 460,41 €** (**4 253 989,69 €** correspondant au virement à la section d'investissement et **226 470,72 €** pour les amortissements).

4.1.1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à **7 118 851 €** et les recettes réelles à **7 320 439 €**. Comparées à l'exercice précédent les dépenses augmentent de **82 278€** soit **1,17%**. Les recettes diminuent de **40 271€** soit **-0,54%**.

Chapitre 11 charges à caractère général : 2 049 000 € + 21 000 € (+1,03%) pour 2013 représentent 28,78% des dépenses réelles. Cette stabilité est réalisée malgré l'augmentation des articles fluide et maintenance.

Chapitre 12 dépenses de personnel : 4 180 000 € contre 4 100 000€ en augmentation de

80 000 € par rapport à l'exercice précédent (+1,95%) 58.72% des dépenses réelles. Une partie de cette somme, à hauteur de 28 600€ est reprise au chapitre 022 dépenses imprévues inscrites en 2013 en cas de besoin. L'augmentation servira notamment au financement des postes en contrat d'avenir, aux effets de la réforme de la catégorie C, et aux nouveaux rythmes scolaires.

Chapitre 65 charges de gestion courante : 475 434 € contre 465 900 € en 2013 + 9 534€ + 2,04%. (6,68% des dépenses réelles).

Comme en 2013 les associations locales bénéficient d'une augmentation de 1% de leurs subventions. Les augmentations du chapitre 65 s'expliquent principalement par l'augmentation du remboursement écoles de sport aux associations sportives (signifiant une hausse de fréquentation de ces écoles). Il faut également rappeler que ce chapitre intègre depuis 2009 une part de l'abondement eaux pluviales au SIAV permettant ainsi le gel de la part fiscalisée des ménages.

Chapitre 66 Charges financières : 151 017 € intérêt de la dette 2,12% des dépenses réelles en diminution de 1 456 € malgré l'intégration d'un nouvel emprunt de 950 000€.

Chapitre 67 charges exceptionnelles : 8 400€.

Chapitre 022 dépenses imprévues : 250 000 € dont 200 000 € reportés depuis de nombreuses années pour faire face aux budgets futurs ou à une difficulté éventuelle. (3,51% des dépenses de fonctionnement).

4.1.1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 320 439€ contre 7 360 710€ en 2013 soit une diminution 40 271 €.

A ceci s'ajoutent les opérations d'ordre :

- Travaux en régie : 30 000 €
- Le résultat reporté : 4 248 872,41 €

Le chapitre 013 atténuations de charges : 135 000 € contre 90 000 € en 2013 (1,84% des recettes réelles.)

Le chapitre 70 produit des services : passe de 180 000 € à 190 000 € (2,60% des recettes réelles) (+5,56 % / 2013)

Le Chapitre 73 impôts et taxes : passe de 3 395 054 € à 3 458 880 € soit + 63 826 € (+1,88%).

Ce chapitre représente 47,25% des recettes réelles. La part des impôts directs représente

1 890 121 € soit 25,82% des recettes réelles. Cette augmentation est la conséquence de nouvelles bases et de l'augmentation de celles-ci liée aux constructions nouvelles. Pour la 5ème année consécutive il ne sera pas proposé d'augmentation des taux des impôts locaux et ceci afin de soutenir le pouvoir d'achat des aulnésiens en cette période de crise. L'attribution de compensation de la CAVM représente 16,18% des recettes réelles. (En 2001 cette attribution représentait 20,07%)

Le Chapitre 74 dotations, subventions, participations : passe de 3 676 906 € à 3 515 509 € soit une baisse de 161 397 € (-4,39%) 48,02% des recettes réelles (il s'agit d'estimations, s'agissant de la DSR et DNP).

Le chapitre 75 Autres produits de gestion courante : s'élève à 16 000 € comme en 2013.

Les produits exceptionnels financiers s'élèvent à 5 000 € (2 700 € en 2013).

Comme chaque année, nous n'avons pas de marge de manœuvre sur plus de 70% des recettes.

4.1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **6 771 116,59 €** en recettes et dépenses y compris les opérations d'ordre : amortissements et virement de la section de fonctionnement, les restes à réaliser et les reports de l'exercice précédent.

Ce budget met en évidence notre volonté de respecter nos engagements pris en ce début de mandat.

Compte tenu de la nécessité de rénover les écoles, des crédits importants sont proposés pour faire face à une première tranche de travaux, c'est-à-dire la quasi-totalité des crédits nécessaires à la réhabilitation, reconstruction de l'école Jules-Ferry.

C'est plus de 4 millions qui sont inscrits et complétés par 435 255 € désaffectés de l'opération 225 Mairie.

Seront poursuivis ou réalisés : Les travaux d'éclairage public, le plateau multisports Quartier Victor Hugo et la rue Degas. Au total c'est plus de 1 000 000 € qui sont affectés à l'opération 204 travaux de voirie.

Plus de 250 000 € de crédits sont prévus pour le renouvellement du matériel des différents services municipaux ce qui permettra la poursuite de la modernisation des services administratifs, techniques, culturels...

Des crédits d'un montant de 281 066 € sont inscrits pour l'opération 223 réserve foncière ainsi que 65 000 € pour le Jardin des Peintres.

Ces différents projets pourront voir le jour sans augmentation du taux des impôts locaux pour la 5^{ème} année consécutive comme il vous l'est proposé dans le point suivant. Le nouvel emprunt proposé permettra néanmoins de continuer de baisser l'annuité de la dette (plus de 350 000 € entre 2005 et 2014).

4.1.2.1. Dépenses d'investissement

Remboursement de la dette	331 300,00 €
Travaux en régie	30 000,00 €
Renouvellement contrat informatique	10 000,00 €
Remboursement trop perçu taxe Urbanisme	30 007,00 €
Sous-Total	401 307,00 €
Opération d'équipement	6 369 809,59 €
Dont : dépenses reportées de 2013	566 517,75 €
Dépenses nouvelles ou report de crédits	5 803 291,84 €
	6 771 116,59 €

Récapitulatif par opération d'équipement

Opération	Reports	Dépenses nouvelles	TOTAL
Hors opération		401 307,00	401 307,00
203 : salle Culturelle		21 247,32	21 247,32
204 : Travaux de voirie	482 765,33	548 683,46	1 031 448,79
205 : Opération Greffe		111 274,35	111 274,35
207 : Divers travaux de bâtiments	49 832,54	4 433 806,00	4 483 638,54
208 : Acquisition de matériel administratif	21 688,26	43 864,92	65 553,18
209 : Acquisition matériel services techniques	10 693,44	175 645,80	186 339,24
210 : Acquisition matériel service des sports		16 651,46	16 651,46
212 : Acquisition de matériel scolaire et sociaux-culturels	367,18	22 403,23	22 770,41
213 : Acquisition matériel pour le CDL		3 240,15	3 240,15
216 : Acquisition de livres pour la médiathèque	1 171,00	15 000,00	16 171,00
217 : Cimetière		23 500,00	23 500,00
218 : Espace Social de proximité – Maison de la Solidarité		2 000,00	2 000,00
221 : Porte Ouest Jardin des peintres		65 000,00	65 000,00
222 : Salle F. Joly		5 612,22	5 612,22
223 : Réserve foncière		281 066,53	281 066,53
226 : Accessibilité		34 296,40	34 296,40
	566 517,75	6 204 598,84	6 771 116,59

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre votes contre (madame Edith Godin, messieurs Emmanuel Pételot, Philippe Perek, madame Noémie Dujardin) a adopté le budget primitif de l'exercice 2014.

Le groupe Aulnoy Energies a souhaité des précisions portant sur :

- la baisse des dotations plus importante que celle annoncée lors du débat budgétaire et l'anticipation de cette baisse dans les années à venir.

Réponse : « *Au moment du débat budgétaire, il n'était question que d'estimations puisque toutes les dotations n'étaient pas connues.*

Les dotations représentent 70 % des recettes du budget.

Notre politique de construction de logements permet de lutter en partie contre les baisses en raison de l'augmentation du nombre d'habitants ».

- la hausse de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Réponse : « *En 2009, nous avons baissé la subvention au Centre Communal d'Action Sociale afin de l'ajuster à ses besoins réels.*

Depuis, le Centre Communal d'Action Sociale a recruté un grand nombre de contrats aidés. Cela nécessite un réajustement de la subvention, qui sera le cas échéant revue chaque année en fonction des besoins ».

- l'augmentation des charges de personnel, plus importantes que celles de notre strate

Réponse : « *Ce haut niveau est lié à la faiblesse de nos ressources comparées à celle des autres villes. Ce pourcentage paraît élevé sur un budget qui ne l'est pas ».*

- l'emprunt de 950 000 €

Réponse : « *bien entendu, au moment de la réunion cet emprunt n'est pas contracté puisque le budget n'est pas voté. Nous avons estimé une période de remboursement de 30 ans à un taux maximum de 5 % qui sera forcément en deça ».*

- les acquisitions liées à l'éco-quartier

Réponse : « *celles-ci se poursuivent et nous allons très prochainement acquérir une habitation rue René Mirland ».*

- une location du matériel destiné aux services techniques plutôt qu'un achat ?

Réponse : « *le matériel qu'on achète nous permet de faire des économies en fonctionnement.*

La location alourdirait nos dépenses de fonctionnement et acheter nous permet de récupérer la TVA. ».

Le groupe Aulnoy Enfin Pour tous a justifié sa position de vote en arguant qu'il s'agissait d'un vote de protestation contre la baisse des dotations de l'Etat, baisse qui ne fera que s'aggraver dans les années à venir.

Il a regretté le rejet de sa proposition de motion relative à l'austérité mise en place sur le plan national.

A cela Monsieur le Maire a précisé qu'il s'agissait ici de voter le budget communal, un budget élaboré pour répondre aux besoins des Aulnésiens, qui ménage les familles, sans augmentation du taux des impôts locaux pour la cinquième année consécutive.

Il s'agit d'un budget équilibré où la priorité est donnée aux enfants et à l'avenir.

Nous réussissons à investir tout en désendettant la commune.

Monsieur le Maire a conclu en soulignant que voter contre le budget, c'était voter contre les investissements prévus et notamment la rénovation-reconstruction des deux groupes scolaires.

4.2. Fixation des taux des trois taxes locales

Pour la cinquième année consécutive, les taux ne subissent aucune augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté les taux des trois taxes locales :

Taxe d'habitation : 19,04 %
Foncier bâti : 20,34 %
Foncier non bâti : 82,01 %

Le Groupe Aulnoy Enfin Pour Tous s'est félicité de la stabilité des taux municipaux tout en rappelant que l'évolution des bases se traduira de fait par une augmentation.

4.3. Vote des subventions

A l'occasion du vote des subventions – Article 6574 – les élus désignés ci-après ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote en raison des fonctions qu'ils exercent au sein des associations ci-dessous.

Associations	Membres du Conseil Municipal
Amicale des Donneurs de Sang	Monsieur André Gosteau
Les Artistes Aulnésiens	Monsieur Philippe Perek
Auno Rando	Monsieur le Maire (par procuration d'Anne Gozé)
Amicale Laïque	Monsieur Jean-Pierre Florent – Madame Frédérique Fontaine
UNRPA	Messieurs Jean-Claude Soyez – Jean-Pierre Florent Philippe Perek
FLASH	Monsieur Jean-Pierre Florent – Monsieur Gérard Renard Madame Denise Levan – Madame Clorinda Costantini
Volley Ball	Madame Corinne Anasse
Club cyclo tourisme	Monsieur Ludwig Lotteau
A.P.E. Jules Ferry	Madame Frédérique Fontaine

Considérant les dispositions ci-dessus énoncées, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ont voté l'attribution des subventions aux associations inscrites dans le Budget Primitif de l'exercice 2014.

4.4. Contribution de la commune à l'abondement eaux pluviales au S.I.A.V.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé, suivant l'engagement de Monsieur le Maire, de voter un crédit de 17 708,00 € à l'article 6554 – Contribution aux organismes de regroupement.

Cette somme permet de couvrir l'augmentation fixée par le SIAV pour cette année au titre de l'abondement du budget eaux pluviales.

Cette décision permet le gel au même montant depuis 2010 de la part fiscalisée.

Le groupe Aulnoy Enfin Pour Tous a salué cet effort municipal en se demandant combien de temps encore il sera supportable pour le budget municipal.

5) Commission communale des impôts directs – Création et désignation

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs composée, outre du Maire ou de son représentant, de 8 membres titulaires et de 8 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Ils sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal dans le respect d'une représentation équitable des contribuables.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de dresser la nouvelle liste suivante qui sera adressée à monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Commissaires titulaires

Monsieur	Philippe PEREK
Madame	Thérèse LICCIARDONE
Madame	Edmonde LECOMPTE
Monsieur	Pierre LEMEITER
Monsieur	Jean-Marie MINEUR
Monsieur	Yvon BAUDUIN
Madame	Christiane BRIFFAUT
Madame	Monique BURY
Monsieur	Francis CHEVAL
Madame	Mauricette CHEVAL
Monsieur	Jean-François MALAQUIN
Madame	Monique POIRETTE
Madame	Annie PHILIPPE
Madame	Catherine COUVENT
Monsieur	Gérard DEGRAVE
Monsieur	Patrick HOCHEDÉZ

Commissaires suppléants

Monsieur	Xavier Brasseur
Madame	Yolande SOLOIS
Monsieur	Francis CACHOIR
Monsieur	Jérôme DOIZY
Monsieur	Jacques DOUILLEZ
Monsieur	Michael CARLIER
Monsieur	Julien DUSART
Monsieur	Emile VAILLANT
Monsieur	Henri MAILLARD
Monsieur	Robert MALAQUIN
Monsieur	André GOSTEAU
Monsieur	Emmanuel PETELOT
Monsieur	Mohamed MAZOUZ
Monsieur	André BOCQUET
Monsieur	Fulbert CHARLET
Monsieur	Christophe Fédélé

6) Travaux de mise aux normes environnementales. Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable

Au titre des travaux de mise aux normes environnementales relatifs à l'éclairage public dans diverses rues de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- de solliciter une subvention au taux de 30 % au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- de financer le solde sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2014 – Article 2315 – Installations, matériel et outillage technique.

Le plan de financement est le suivant :

Travaux de mise aux normes environnementales Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune			
DEPENSES		RECETTES	
Montant H.T. de la dépense subventionnable	94 159,50 €	Subvention 30 % (D.E.T.R.)	28 247,85 €
Montant total H.T. du projet	94 159,50 €	Autofinancement	84 743,55 €
T.V.A. 20 %	18 831,90 €		
Montant total des dépenses	112 991,40 €	Montant total des recettes	112 991,40 €

7) Mise à disposition du terrain synthétique du complexe sportif Convention avec l'Escadron de Gendarmerie Mobile de Valenciennes

Par courrier, le Maréchal des Logis Chef de l'Escadron de Gendarmerie Mobile de Valenciennes, par ailleurs responsable de l'équipe de football escadron a sollicité la commune pour la mise à disposition gracieuse du terrain synthétique du complexe sportif tous les mardis de 20 h 30 à 22 h 30 même pendant les vacances scolaires et ce, à compter du 6 mai 2014.

En contrepartie, l'escadron se propose d'accueillir dans ses locaux, des classes ou groupes d'enfants des centres de loisirs de la commune afin de faire découvrir les métiers de la gendarmerie et le matériel utilisé.

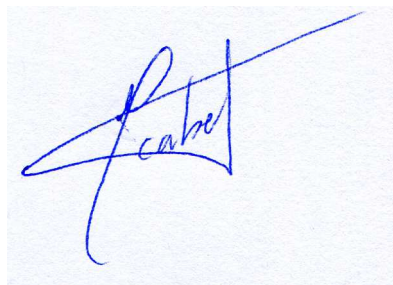
Le corps de gendarmerie pourra également effectuer des démonstrations dans les écoles et les accueils de loisirs.

La commission de la politique sportive, lors de sa réunion du 11 mars 2014 avait émis un avis favorable à cette mise à disposition.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- de tenir compte des propositions de cette commission,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Escadron de Gendarmerie, la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

La secrétaire,

A handwritten signature in blue ink on a light blue background. The signature is stylized and appears to read "F. Cabrel".